

# CHARTRE D'ADHESION COMMUNOTIC

## 1 - Rappel des principes de Communitic

Communitic est un espace de conseil, de partage, de mutualisation de ressources (au sens large du terme) et d'innovation, sur la multimodalité sur les domaines de l'orientation et la formation. Le principe de base étant la co-construction, tous les membres y trouvent des services et contribuent à son enrichissement par leur expertise.

Il a pour ambition la réussite collective sur la transformation numérique en orientation et formation, à travers la réussite de chacun.

Toute structure adhérant Communitic s'engage donc à mettre au profit de l'ensemble des membres des savoirs ou savoir-faire sur les sujets relatifs au développement de ses offres innovantes.

La démarche de Communitic s'appuie sur un site web qui est le carrefour de communication, d'échanges et d'actions des acteurs. Les contributions de toutes natures y sont réalisées en utilisant les principes d'une des licences Creative Commons. Chaque acteur précisera, lors du dépôt d'une ressource, d'un article, sur le site web, sous quelle licence cette production doit être traitée.

## 2 - Qui peut adhérer ? Quel processus d'adhésion ?

### 2-1 Les notions d'adhérent et de membre

**L'adhérent** est celui qui reconnaît la nécessité du travail en réseau pour faire croître l'expertise et qui souhaite développer la multimodalité en formation en s'appuyant sur les démarches proposées par Communitic. Il s'inscrit dans un processus d'évolution des pratiques et de professionnalisation de ses équipes sur le champ de la multimodalité. Il signe la charte d'adhésion à Communitic. L'adhérent peut être une personne physique ou une personne morale.

Suite à cette adhésion, tous les agents ou salariés d'une structure adhérente ont qualité de **membre**. Chacun d'entre eux possède son compte pour l'accès au site. Il s'engage sur des contributions annuelles.

### 2-2 Peuvent adhérer

Les acteurs du secteur de l'orientation et la formation professionnelle susceptibles d'intervenir sur le territoire normand répondant aux conditions suivantes :

- Organismes de formations ayant un numéro de déclaration d'activité attribué par la DIRECCTE,
- Structures appartenant au Service Public Régional de l'Emploi élargi,
- Financeurs de formation,
- Consultants et structures spécialisés dans le numérique, l'innovation, l'agilité.

Par extension, tous les salariés ou agents d'une structure adhérente peuvent se voir attribuer un compte pour accéder au site : ils deviennent alors membres à part entière de Communitic.

Ce périmètre est appelé à évoluer en fonction des demandes. C'est le comité de pilotage qui statue sur son élargissement.

Remarque : le niveau de pratique ou de connaissance du numérique ne saurait en aucun cas être un critère discriminant pour l'adhésion à Communotic, sauf pour les consultants spécialisés dans ce domaine.

## 2-3 Processus d'adhésion

- Le candidat à l'adhésion soumet sa demande directement à l'équipe Communotic, qui accepte ou peut refuser s'il ne répond pas aux conditions requises.
- La qualité d'adhérent s'obtient après avoir :
  - formalisé une demande exposant ses motivations,
  - désigné un référent au sein de sa structure, pour être l'interlocuteur privilégié de Communotic,
  - formalisé ses engagements en terme de contributions (*voir liste des contributions envisageables en annexe 1 – liste non limitative*)
  - signé la charte d'adhésion.
- Chaque salarié ou agent de l'adhérent peut bénéficier de la qualité de membre. Sa demande s'effectue directement sur le site web Communotic (<https://communotic.normandie.fr>). Il reçoit un code d'accès et un mot de passe. Ces identifiants sont personnels et non diffusables à d'autres personnes ;
- L'adhésion est valable trois ans. Au-delà, il est nécessaire de la renouveler en resignant la charte d'adhésion.
- La qualité d'adhérent se perd en cas d'engagements non tenus. Cette décision est prise par le comité de pilotage de Communotic.
- Les membres étant rattachés directement à leur adhérent, la perte de qualité d'adhérent entraîne la perte de qualité de membre et donc l'arrêt de l'accès au site web et aux différents services de Communotic.

## 3 - Mise en œuvre

Dans sa mise en œuvre, Communotic s'appuie à la fois sur les ressources mises à disposition par le Conseil Régional et sur les contributions de ses adhérents (via les membres). Chaque adhérent et membre bénéficie d'un droit à participer à des actions, activer des services, et prend des engagements.

### 3-1 Droits – bénéfiques des adhérents

**Le site web Communotic est composé de 2 espaces principaux : 1 espace public et un espace privé réservé aux membres.**

- Le fait d'être adhérent donne accès à l'espace privé collectif. Si l'adhérent est une personne morale, tous les membres se réclamant de cette structure bénéficient de cet accès via des comptes personnels.
- Cet espace privé propose :
  - Les podcasts de webinars, vidéos
  - Les rapports des groupes de travail, ateliers et séminaires ;
  - L'accès à l'espace Réseau : annuaire des membres, service webmail, espace appels à projets, espace de partage de ressources ;
  - L'accès à l'ensemble des articles
  - la possibilité de s'inscrire aux différentes animations Communotic,
  - La possibilité de déposer un post, un article, proposer un événement...

Les contenus de cet espace sont amenés à évoluer en permanence.

- Chaque membre de Communotic peut participer aux groupes de travail. De ce fait, il pourra assister à certains comités de pilotage pour présenter les travaux du groupe.

## 3-2 Engagements

Chaque adhérent accepte les principes de fonctionnement de Communotic et s'engage à y faire régner l'esprit propice au développement des valeurs sous-tendues. Il contribue à son enrichissement dans les conditions fixées ci-après :

1. D'une manière générale, chaque adhérent, via ses membres le cas échéant, s'engage à échanger avec les autres adhérents dans le but d'optimiser les processus liés au développement de parcours de formation multimodale ;
2. L'adhérent favorise la participation du personnel de sa structure en tant que membre ;
3. L'adhérent (ou ses membres le cas échéant) participe aux enquêtes lancées par les responsables de Communotic ;
4. Il contribue par une production annuelle qui peut prendre la forme d'une synthèse de formation, un rapport d'expérimentation sur un projet innovant, une analyse comparative de logiciels, de ressources, un témoignage client... ou par l'organisation d'un séminaire, d'un atelier ;
5. Cette contribution annuelle est discutée avec Communotic. La nature des engagements et des contributions de chacun est connue de tous ;
6. L'adhérent (ou ses membres le cas échéant) participe activement aux forums, groupes de discussion, peut en animer un, peut devenir personne référente sur un sujet.

Dans tous les cas, les informations diffusées sur le site doivent notamment respecter les dispositions suivantes :

- Respect de la loi sur les données nominatives : Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée ;
- Respect du droit d'auteur (loi de 1957) sur les textes, images, vidéos et sons ;
- Respect de la loi sur la propriété intellectuelle ;
- Respect du droit de citation ;
- Moralité des informations mises à disposition ;
- Respect mutuel des individus entre eux.

## 3-3 La modération des activités

La modération concerne toutes les productions réalisées et proposées par les membres de Communotic.

Qu'il s'agisse :

1. d'une production non liée directement à l'activité de l'organisme (par ex : compte-rendu d'une visite sur un salon, synthèse d'une étude, d'un livre, d'une conférence..., appréciation d'une ressource pédagogique ou d'un outil numérique ...) OU
2. de la mise en valeur, d'un retour d'expérience d'une pratique innovante au sein de la structure adhérente.

Les productions seront modérées par l'animateur de Communotic, en intervenant à la fois sur la forme (demande de réécriture de certains passages si besoin, gestion des images, vidéos..) et sur le fonds (s'assurer que la production ne dévoile rien de sensible ou de confidentiel concernant l'adhérent, révision de certains termes si besoin....).

## 4 - Le cadre éthique qui s'impose aux membres

- a. Sur la confidentialité des données : Tout utilisateur s'engage à ne pas modifier des informations mutualisées dont il ne serait pas le gestionnaire ou l'ayant droit, sans en avoir obtenu l'autorisation au préalable ;
- b. Sur le respect des personnes morales : le salarié ou agent pourra réagir, animer des forums... Il ne devra pas divulguer d'informations confidentielles sur des projets en cours ;
- c. Sur la nature des informations ou la teneur des discussions : Communotic ne saurait en aucun cas être un lieu de dénigrement des pratiques de sa propre structure ou d'une structure confrère ou concurrente. Ainsi tout ce qui pourra être échangé aura un but positif : découvrir, construire, améliorer ;
- d. Sur l'utilisation de son compte : chaque utilisateur est responsable de l'utilisation qui est faite de son compte de session. Pour cela, il lui est demandé de :
  - ne pas communiquer son login et mot de passe,
  - ne pas masquer sa véritable identité,
  - ne pas usurper l'identité d'autrui.

- e. Sur l'éthique d'usage : Rien ne doit être tenté pour mettre en péril l'intégrité ou la sécurité du site web.
- f. Sur les messages : Il est interdit de poster des messages à caractère discriminatoire ou qui appellent la haine ou la violence, à caractère diffamatoire ou insultant, qui contreviennent à la législation, notamment en termes de droit à l'image ou de droit d'auteur.
- g. Communotic ne peut pas être le support d'activités privées ou à caractère commercial. Les documents proposés n'ont pas pour objet la promotion de marques, brevets...

## 5 - Evolutions

Cette charte est amenée à évoluer. Toute évolution substantielle (changement dans les engagements) entraînera la signature de la nouvelle version par tous les adhérents.

## 6 – Données à caractère personnel

Dans le cadre de Communotic, la Région est amenée à collecter des données à caractère personnel destinées à la délivrance de services aux usagers et aux membres du réseau et de la plateforme.

L'une des finalités de Communotic étant le travail collaboratif et l'échange, chaque utilisateur est informé que les éléments de son profil, renseigné par ses soins, sont visibles de l'ensemble de la communauté. En renseignant son profil, le Membre donne son accord pour qu'il soit visible des autres adhérents.

La durée de conservation des données correspond à la durée durant laquelle le Membre dispose d'un compte utilisateur. Dans la mesure du possible, les contenus postés par les anciens Membres sont conservés afin de participer de la cohérence des contenus. Les données à caractère personnel du contributeur sont anonymisées au moment de la suppression du compte qui intervient après notification du membre.

Un compte utilisateur inactif durant une période de deux ans sera supprimé après information auprès du titulaire du compte.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, la Région Normandie garantit à l'utilisateur un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données nominatives le concernant. L'utilisateur peut modifier ses informations directement via son compte utilisateur. P

Pour toute question sur la protection des données et pour exercer vos droits, vous pouvez vous adresser au Délégué à la protection des données de la Région Normandie - Abbaye aux Dames - Place Reine Mathilde - CS 50523 - 14035 Caen cédex1- [dpo@normandie.fr](mailto:dpo@normandie.fr)

## 7 – Engagements

Pour remplir le tableau des engagements, l'annexe 1 recense les propositions de contributions possibles. Cette liste n'est pas limitative.

Structure adhérente :	
Engagement de contribution annuelle de l'adhérent :	
Nom du représentant légal de l'adhérent :  Titre :  Date :  Signature :	Tampon de l'organisme
Référent « Communotic » désigné par l'adhérent :	

**Charte à renvoyer à :**  
Région Normandie  
Direction de l'Aménagement Numérique  
Abbaye-aux-Dames – Place Reine Mathilde  
CS 50523 - 14035 Caen Cedex 1

Tél : 02 31 06 79 01

## ***Annexe 1 : Exemples de contributions à envisager par la structure adhérente***

### Publications :

- Fiche de lecture d'un ouvrage, d'une étude
- Compte-rendu d'un salon, d'un séminaire
- Témoignage sur les résultats d'un projet, d'un dispositif : vidéo, note méthodologique...
- Liste de liens qualifiés sur un sujet (résultat d'une veille personnalisée).

### Animation :

- Animation d'un webinar
- Mise en place d'un atelier, séminaire, une rencontre
- Maintenance du site : implication dans la veille, la mise à jour de l'agenda...
- Animation / participation à un groupe de travail
- Mener une étude pour le collectif.

### Mise à disposition de ressources ou outils numériques :





- Mise à disposition de ressources numériques pédagogiques avec mode opératoire
- Mise à disposition d'outils numériques utilisés pour la formation multimodale, avec mode opératoire.

## Les 6 Licences (d'après le site creativecommons.fr)














Chaque licence se différencie selon des options sélectionnées par l'auteur qui souhaite informer le public que certaines utilisations sont autorisées à l'avance, bien qu'elles soient interdites par défaut sous le régime du droit d'auteur. Ces licences sont désignées par leur nom et peuvent être communiquées graphiquement par les icônes représentant les différentes options choisies par l'auteur.

### Signification de chaque option :

Les auteurs ou titulaires des droits d'auteur peuvent choisir un ensemble de conditions qu'ils souhaitent appliquer à leurs œuvres:

-  **Attribution:** Toutes les licences Creative Commons obligent ceux qui utilisent vos œuvres à vous créditer de la manière dont vous le demandez, sans pour autant suggérer que vous approuvez leur utilisation ou leur donner votre aval ou votre soutien.
-  **Pas d'utilisation commerciale:** Vous autorisez les autres à reproduire, à diffuser et (à moins que vous choisissiez 'Pas de Modification') à modifier votre œuvre, pour toute utilisation autre que commerciale, à moins qu'ils obtiennent votre autorisation au préalable.
-  **Partage à l'identique:** Vous autorisez les autres à reproduire, diffuser et modifier votre œuvre, à condition qu'ils publient toute adaptation de votre œuvre sous les mêmes conditions que votre œuvre. Toute personne qui souhaiterait publier une adaptation sous d'autres conditions doit obtenir votre autorisation préalable.
-  **Pas de modification:** Vous autorisez la reproduction et la diffusion uniquement de l'original de votre œuvre. Si quelqu'un veut la modifier, il doit obtenir votre autorisation préalable.

Ces quatre options peuvent être arrangées pour créer six licences différentes, les six licences Creative Commons :

<a href="#">Paternité</a>		
<a href="#">Paternité</a> <a href="#">Pas de Modification</a>		
<a href="#">Paternité</a> <a href="#">Pas d'Utilisation Commerciale</a> <a href="#">Pas de Modification</a>		 
<a href="#">Paternité</a> <a href="#">Pas d'Utilisation Commerciale</a>		
<a href="#">Paternité</a> <a href="#">Pas d'Utilisation Commerciale</a> <a href="#">Partage à l'Identique</a>		 
<a href="#">Paternité</a> <a href="#">Partage à l'Identique</a>		

1. Paternité (BY): Le titulaire des droits autorise toute exploitation de l'œuvre, y compris à des fins commerciales, ainsi que la création d'œuvres dérivées, dont la distribution est également autorisé sans restriction, à condition de l'attribuer à son l'auteur en

citant son nom. Cette licence est recommandée pour la diffusion et l'utilisation maximale des œuvres.

2. Paternité + Pas de Modification (BY ND) : Le titulaire des droits autorise toute utilisation de l'œuvre originale (y compris à des fins commerciales), mais n'autorise pas la création d'œuvres dérivées.
3. Paternité + Pas d'Utilisation Commerciale + Pas de Modification (BY NC ND) : Le titulaire des droits autorise l'utilisation de l'œuvre originale à des fins non commerciales, mais n'autorise pas la création d'œuvres dérivées.
4. Paternité + Pas d'Utilisation Commerciale (BY NC) : le titulaire des droits autorise l'exploitation de l'œuvre, ainsi que la création d'œuvres dérivées, à condition qu'il ne s'agisse pas d'une utilisation commerciale (les utilisations commerciales restant soumises à son autorisation).
5. Paternité + Pas d'Utilisation Commerciale + Partage à l'Identique (BY NC SA): Le titulaire des droits autorise l'exploitation de l'œuvre originale à des fins non commerciales, ainsi que la création d'œuvres dérivées, à condition qu'elles soient distribuées sous une licence identique à celle qui régit l'œuvre originale.
6. Paternité + Partage à l'Identique (BY SA) : Le titulaire des droits autorise toute utilisation de l'œuvre originale (y compris à des fins commerciales) ainsi que la création d'œuvres dérivées, à condition qu'elles soient distribuées sous une licence identique à celle qui régit l'œuvre originale. Cette licence est souvent comparée aux licences « copyleft » des logiciels libres. C'est la licence utilisée par Wikipedia.